



## AVIS PUBLIC

### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ABITIBI-OUEST

**AVIS PUBLIC**, est par les présentes, donné par le soussigné, qu'en date du 16 décembre 2020, à une séance ordinaire du conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest, tenue par vidéoconférence, alors qu'il y avait quorum, les règlements suivants ont été adoptés et entreront en vigueur conformément à la Loi :

- *Règlement de zonage des territoires non organisés de la MRC d'Abitibi-Ouest*, dit règlement portant le numéro 08-2020 ;
- *Règlement de lotissement des territoires non organisés de la MRC d'Abitibi-Ouest*, dit règlement portant le numéro 09-2020.

Il peut être pris connaissance desdits règlements au secrétariat de la MRC d'Abitibi-Ouest, situé au numéro 11, 5<sup>e</sup> Avenue Est à La Sarre ou sur le site Internet de la MRC.

DONNÉ A LA SARRE  
Ce 18 décembre 2020

Normand Lagrange  
Secrétaire-trésorier  
Directeur général